

Munissez-vous de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus déclarés en 2022.

ETES VOUS ELIGIBLE A LA SUBVENTION ANCV ?

Pour être éligible à l'aide ANCV le montant indiqué sur la ligne **REVENU NET IMPOSABLE** ne doit pas dépasser le montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction de votre nombre de part(s) .

Nombre de parts fiscales	1 part	1.5 parts	2 parts	2.5 parts	3 parts
Personne seule	15 991€	21 380€	26 768€	32 157€	37 545€
Couple marié ou pacsé			30 186€	35 575€	40 963€

DETERMINER VOTRE TRANCHE DE REVENUS

Pour déterminer votre tranche de revenus afin de connaître l'aide de l'ANGDM, il vous suffit de prendre le montant figurant sur la ligne « **REVENU BRUT GLOBAL** » de votre avis d'impôt.

Tranches de revenus	Personne seule 1 part	Personne seule 1,5 parts	Couple 2 parts	Couple 2.5 parts
Tranche 0	< ou = à 10 632€	< ou = à 14 748€	< ou = à 16 524€	< ou = à 20 640€
Tranche 1	De 10 632,01€ à 10 752€	de 14 748,01€ à 15 420€	de 16 524,01€ à 18 696€	de 20 640,01€ à 23 364€
Tranche 2	De 10 752,01 à 11 532€	de 15 420,01 à 16 512€	de 18 696,01€ à 19 944€	de 23 364,01€ à 24 924€
Tranche 3	De 11 532,01 à 13 008€	de 16 512,01€ à 18 456€	de 19 944,01€ à 21 876€	de 24 924,01€ à 27 324€
Tranche 4	De 13 008,01 à 15 240€	de 18 456,01€ à 21 384€	de 21 876,01€ à 24 528€	de 27 324,01€ à 30 672€
Tranche 5	De 15 240,01 à 15 972€	de 21 384,01€ à 22 344€	de 24 528,01€ à 25 476€	de 30 672,01€ à 31 848€
Tranche 6	De 15 972,01 à 17 820€	de 22 344,01€ à 24 624€	de 25 476,01€ à 27 216€	de 31 848,01€ à 34 020€
Tranche 7	De 17 820,01 à 20 388€	de 24 624,01€ à 28 020€	de 27 216,01€ à 30 552€	de 34 020,01€ à 38 184€
Tranche 8	De 20 388,01 à 25 284€	de 28 020,01€ à 34 452€	de 30 552,01€ à 36 648€	de 38 184,01€ à 45 816€
Tranche 9	> à 25 284€	> à 34 452€	> à 36 648€	> 45 816€

COÛT DU SEJOUR ET DU TRANSPORT

Une fois que vous avez déterminé votre tranche de revenus et si vous êtes éligible à l'aide de l'ANCV, reportez ces informations dans le tableau ci-dessous pour connaître le coût de votre séjour et du transport.

	Coût du SEJOUR par personne éligible à la subvention ANCV (déduction faite de l'aide ANCV de 202€)	Coût du SEJOUR par personne non éligible à la subvention ANCV	Coût du TRANSPORT par personne 503 MORZINE	Coût du TRANSPORT par personne 505 CHAPELLE DES BOIS	Coût du TRANSPORT par personne 506 ST GERMAIN AU MONT D'OR
TRANCHE 0	26 €	46 €	gratuit	gratuit	gratuit
TRANCHE 1	52 €	92 €	gratuit	gratuit	gratuit
TRANCHE 2	91 €	161 €	gratuit	gratuit	gratuit
TRANCHE 3	117 €	207 €	53 €	45 €	53 €
TRANCHE 4	181 €	323 €	53 €	45 €	53 €
TRANCHE 5	181 €	323 €	83 €	71 €	83 €
TRANCHE 6	220 €	392 €	101 €	86 €	100 €
TRANCHE 7	220 €	392 €	119 €	101 €	118 €
TRANCHE 8	259 €	461 €	119 €	101 €	118 €
TRANCHE 9	259 €	461 €	119 €	101 €	118 €

NOTICE: PIÈCES A FOURNIR

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date limite d'inscription ne sera pas traité

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT:

- Bulletin d'inscription complété recto-verso et signé;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité de chaque participant en cours de validité;
- 1 exemplaire du programme séniors en vacances ANCV complété et signé pour chaque participants;
- attestation de votre assurance responsabilité civile vie privée en cours de validité (à demander à votre assureur);
- Avis d'imposition** complet (toutes les pages) 2023 sur les revenus 2022 pour chaque participant.

Si vous êtes accompagné(e)s de votre enfant adulte handicapé et qu'il possède son propre avis d'imposition, celui-ci devra être transmis à l'ANGDM.

Si votre situation financière a changé en cours d'année 2022 ou 2023 (un mariage, concubinage, veuvage...) toutes les déclarations devront être transmises à l'ANGDM.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR PAR LES AIDANTS: vous déclarez être aidant d'un enfant adulte handicapé OU d'une personne en perte d'autonomie OU d'une personne à mobilité réduite:

- **attestation sur l'honneur justifiant de votre engagement en tant qu'aidant familial et mentionnant le nom de la personne aidée OU attestation sur l'honneur élaborée par la personne que vous aidez mentionnant votre nom.**

- **notifications GIR (APA) ou AAH ou carte d'invalidité ou carte « Station debout pénible » de la personne que vous aidez.**

Si vous êtes accompagné par votre aidant professionnel, une copie de son contrat de travail en cours de validité ou une attestation de son employeur devra être jointe à la présente demande.

Après l'instruction de votre dossier, vous serez avisé de l'attribution de votre séjour par courrier ainsi que du montant à régler.

Merci de n'envoyer aucun règlement (chèque ou virement) avec votre bulletin d'inscription mais d'attendre la confirmation de votre inscription au séjour.

Une fois votre inscription validée par votre paiement, vous recevrez par courrier, quelques jours avant la date du départ, une convocation de l'autocariste précisant l'horaire de départ et l'adresse du point de ramassage.

Les programmes des sorties et séjours sont également disponibles sur notre site Internet www.angdm.fr,

rubrique Nos prestations / Vacances / Bénéficiaires de la région EST